

es médecins disent que cette maladie n'a aucune affinité avec les scrofules, qu'elle est contagieuse, et que de tous les individus qui ont eu le malheur de la contracter dans la province, aucun n'en a guéri. Ils pensent qu'elle ne peut pas s'attribuer à la mauvaise diète ni à la malpropreté de la population française de ces localités, attendu qu'ils ont trouvé qu'elle existait dans quelques-unes des habitations les plus propres et parmi les familles les plus respectables. Elle paraît s'être propagée pendant l'année dernière avec une grande rapidité, et MM. les commissaires ont vu plus de vingt cas dont ils ont retracé la filiation jusqu'à une seule et même source. *Canadien.*

La République d'Haïti formée par les noirs de St. Domingue, paraît loin d'être tranquille. Comme cette île ne peut manquer d'exciter un certain intérêt, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques renseignements tirés du *Courrier des Etats-Unis*, qui nous paraissent dignes d'attention et qui font bien sentir la triste situation de ce gouvernement mulâtre. Voici ce qu'en dit le journal précité :

Des correspondances, en date du 14 mars, reçues du Cap Haïtien et de Jacmel, deux ports de Saint-Domingue, s'accordent à annoncer que les troubles éclatés dans la république haïtienne auraient pris un aspect de plus en plus sérieux. "La population noire s'est levée contre le gouvernement des mulâtres, écrit-on à un journal de Boston; le président a fait un appel à l'armée et à la garde nationale et il dirige leurs forces réunies dans la partie de l'île où a éclaté l'insurrection. Celle-ci sera vraisemblablement étouffée. Le 11, il n'y avait encore eu ni rencontre, ni combat."

Cette révolte est probablement le contre-coup de celle qui a eu lieu à St. Marc, et dont nous avons déjà donné les détails. Il y a à ces insurrections deux causes, l'une accidentelle, qui est la conséquence du régime établi par l'ex-dictateur Boyer, l'autre permanente, fondamentale, qui tient aux entrailles mêmes de la société haïtienne. La première de ces causes est la tentative faite par le nouveau gouvernement de substituer une administration civile au régime militaire, qui a régné despotiquement sur Haïti depuis l'année 1804 jusqu'à aujourd'hui. "La révolution, dit le journal de Port-au-Prince, a été une éclatante protestation contre un état de choses aussi intolérable; elle doit nous relever de l'affaissement dans lequel nous a plongés l'anarchisme militaire. Nous sommes encore tous opprimés du poids des maux qu'elle nous a infligés. La perpétuation de l'oisiveté et de l'ignorance, d'odieuses habitudes, l'obéissance passive devenue contagieuse même dans la classe civile, la désertion des propriétés, leur ruine, l'aversion pour le travail, les impôts ruineux, une dette extérieure énorme, une dépravation et une prostration générales des forces de toute une jeune et forte société qui, aux premiers jours de son glorieux affranchissement, semblait prochainement destinée à parcourir une honorable et brillante carrière parmi les nations libres et civilisées du globe, voilà ce que nous a valu le gouvernement militaire."

La Constitution nouvelle a, en conséquence, substitué l'autorité des maires et des préfets à celle des militaires qui avaient le commandement des villes, bourgs et bourgades. Cette substitution a été l'objet de protestations, éclatées le jour même de l'installation du Président, à Port-au-Prince; puis elle a été la cause de la révolte éclatée plus tard dans la ville de St. Marc.

C'est dans l'Est de l'île qu'ont fait explosion les premiers mécontentements, parce que sa population est celle qui tient le moins à l'unité haïtienne. Cette partie de l'île appartenait à l'Espagne, et elle est entrée la dernière dans le giron de la république noire. Elle y est entrée de force. Traitée en population conquise par Boyer, qui y avait établi un vandalisme et un régime de spoliations systématiques, elle a conservé une inimitié profonde contre l'Haïtien, dont elle n'a ni le langage, ni les besoins, ni les usages. Aussi un noir de l'Est ne veut pas qu'on l'appelle haïtien, et il aspire au moment où il ne le sera pas plus de droit qu'il ne l'est de fait.

Le second des maux inhérens à l'existence même de la société haïtienne, c'est la haine, la jalousie des noirs vis-à-vis des mulâtres, ou demi blancs, comme s'accordent à le dire toutes les correspondances. Cette rivalité s'explique par la différence de la peau, et par la supériorité d'éducation que le noir reconnaît au mulâtre et qui a valu à ce dernier, jusqu'à présent, la plus grande part dans l'administration des affaires et le rang le plus élevé dans la hiérarchie sociale. Les haïtiens protestent tant qu'ils peuvent contre la révélation de cette antagonisme, mais ce n'est pas parce qu'ils est erroné, c'est parce qu'il est trop vrai. Les mulâtres d'Haïti croient que nier le péril, c'est le détruire, ou au moins arrêter son extension. Ils se trompent. C'est faire de la politique à la manière des perdrix, qui se fourrent la tête dans un trou et croient que le chasseur ne les verra point parce qu'elles évitent, belles, de le voir. Pour juger de l'étendue d'un danger et saisir les moyens d'y remédier, il faut le voir de face. Or, le danger est sérieux pour les mulâtres, non seulement dans le présent, mais surtout dans l'avenir, car l'avenir est contre eux. En interdisant aux blancs le droit de posséder à Haïti, ils les éloignent de cette terre féconde, et ils se condamnent au dépérissement, en même temps que le sol; la race mulâtre ne saurait s'étendre par elle-même autant que la race noire au milieu de laquelle elle fait exception et disparaît. Les mulâtres sont donc condamnés à être absorbés par les noirs, s'ils ne sont chassés par eux. Ils n'ont guère de choix qu'entre ces deux morts; s'ils ne trouvent en dehors du pays un élément de reproduction et un appui.

La race haïtienne a offert, un moment, un curieux problème à l'humanité.

En s'affranchissant du joug des blancs elle était appelée à résoudre la question si controversée de savoir si la race africaine était à la hauteur de son émancipation, si son intelligence était de niveau avec le féroce courage déployé par elle pour arriver à la conquête de son indépendance, si ce n'était pas, enfin, une population mineure, initiée à peine aux rudiments de la civilisation, condamnée pour longtemps encore par la providence à la tutelle des peuples blancs. La question n'a été résolue qu'à moitié par la république d'Haïti; sa courte existence n'a entièrement répondu, jusqu'à présent, ni aux espérances pompeuses de ses promoteurs, ni aux sinistres prédictions de ses détracteurs. Les Haïtiens ont formé une très mauvaise république, un très pauvre gouvernement et une société plus pauvre encore, mais enfin ils ont vécu aussi paisiblement et ne se sont pas administrés plus mal que certaines républiques blanches de l'Amérique du Sud. Leur plus grand vice est leur paresse et leur inexpérience dans l'agriculture et l'industrie; aussi les ressources du pays, ainsi que les revenus du gouvernement, ont-elles été en s'amoindrissant. "En basant notre recette sur la moyenne des cinq années 1837 à 1841, dit le *Patriote*, nous avons une diminution annuelle de onze cent mille gourdes d'Haïti." "Toutes les lettres que nous recevons, dit un autre journal, le *Manifeste*, s'accordent sur l'abandon où se trouve la culture, sur l'urgence qu'il y a de s'en occuper hâtivement. Le vol et le vagabondage n'ont aucun frein. Aussi le dégoût s'est-il emparé de nos cultivateurs laborieux. La banqueroute n'est pas loin de nous, nous l'avons sur nos têtes."

Un pareil état de choses ne peut aboutir qu'à d'horribles catastrophes, à la dissolution du lien social, à la barbarie. Cependant, nous le répétons, il y a au milieu de ces éléments de destruction assez de germes de force, assez de bien mêlé au mal, pour que cette île de St.-Domingue, si admirablement dotée par la nature, retrouve son ancienne prospérité et rentre dans une voie féconde qui concilierait à la fois ses intérêts et ceux de l'humanité. Pour cela, il faudrait que la race haïtienne mit de côté tout amour-propre exagéré, toute vantardise ridicule, toute défiance absurde, et que reconnaissant à la fois sa faiblesse et sa force, elle ne rougît pas d'accepter l'alliance, l'appui, le protectorat d'une puissance européenne. Les conditions de cette tutelle pourraient être stipulées de façon à donner aux devoirs du tuteur une assez grande valeur eux-mêmes pour qu'ils fussent remplis avec vigilance, et à leur imposer des limites assez précises pour qu'ils ne fussent compromettre les intérêts du pupille. Quelle serait, parmi les puissances européennes, celle qui offrirait aux Haïtiens cette double garantie?

### ORNEMENS D'EGLISE.

AUX MESSIEURS DU CLERGE.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Sous-igné, (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabriciens de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

A M. J. C. ROBILLARD, }  
NEW-YORK. }

"Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier leurs ordres. Ils auront d'abord la facilité de CHOISIR SUR ECHANTILLONS et même de faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

"Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

"Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique."

LES PLUS RICHES et LES PLUS NOUVEAUX, seront exposés à Montréal, aux Magasins de JOSEPH ROY, Ecr., et plus tard à Québec, chez G. D. BALZARETTI, Ecr.

On remplira avec un soin tout particulier les ordres en tout genre, qu'on voudra bien remettre pour OBJETS D'EGLISE.

On fera venir les ORNEMENS tout faits, si on le préfère.

J. C. ROBILLARD,

No. 32, Beacer à l'encoignure de Broad Street, New-York.

### LE JOURNAL D'AGRICULTURE CANADIEN.

LE SOUSSIGNÉ annonce respectueusement qu'il a commencé la publication d'un Journal mensuel, dans la langue française, qui sera exclusivement dévoué à la dissémination d'informations utiles pour les agriculteurs.

Les fermiers et autres qui ont un intérêt au bien du pays sont priés de lui donner leur support. Les ordres devront être adressés francs de port aux imprimeurs Lovell et Gibson, rue St. Nicolas, qui y donneront une prompt attention.

2 avril 1844.

W.M. EVANS,  
Editeur et propriétaire.

### A LOUER.

UNE MAISON de pierre à trois étages faisant l'encoignure des rues Ste. Marie et Salaberry, avec jardin et dépendances, faubourg Québec. S'adresser à l'ÉVÊCHÉ.